

Cumulez les chèques cadeaux* lorsque vos filleuls achètent leurs lunettes chez un Opticien **Optalor**

Pour un achat de plus de 800€

Pour le parrain :

50€

Pour le filleul :

50€

Pour un achat entre 401€ et 600€

Pour le parrain :

25€

Pour le filleul :

25€

Pour un achat entre 601€ et 800€

Pour le parrain :

35€

Pour le filleul :

35€

Pour un achat entre 300€ et 400€

Pour le parrain :

15€

Pour le filleul :

15€

NOM DU
PARRAIN :

Nom de l'opticien :

N° de Dossier :

Date d'achat :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

NOM DU
FILLEUL :

N° de Dossier :

Date d'achat :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

1) Modalités de l'offre :

Pour le parrain : Personne physique majeure ou morale, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, client du groupe **OPTALOR** et détenteur d'un numéro de dossier obtenu lors de l'achat d'une monture et de deux verres correcteurs. Les dossiers de **PARRAINAGE OPTALOR** ainsi que la liste des magasins participant à l'opération sont disponibles sur www.optalor.com/rubrique/parrainage.

Pour être valide le dossier de parrainage doit comporter le nom, le prénom, l'adresse du parrain et le numéro de dossier du parrain. Le parrain peut distribuer à sa famille, à ses proches, à ses amis, à ses collègues autant de dossiers qu'il le désire. Les détenteurs de dossiers de **PARRAINAGE OPTALOR** deviennent des filleuls.

Pour le filleul : Personne physique majeure ou morale, résidant en France métropolitaine et détentrice d'un dossier de **PARRAINAGE OPTALOR**, dûment rempli par le parrain. L'offre sera validée au moment où le filleul acquittera sa facture d'un montant supérieur à 300 €, correspondant à l'achat d'une monture optique et de deux verres correcteurs.

2) Attributions des chèques-cadeaux* :

Une fois l'offre de parrainage validée et le dossier de parrainage complété, l'**OPTICIEN OPTALOR**, tient à disposition en magasin ou expédie en

recommandé les chèques-cadeaux* au parrain et au filleul, dans un délai de 4 semaines maximum, à compter de la date de règlement de la facture par le filleul.

Dans le cas d'un achat par le filleul dans les conditions stipulées à l'article 1, le montant des chèques-cadeaux* est calculé d'après le barème ci-dessous :

Pour un montant compris entre 300 € et 400 € le parrain reçoit 15 € en chèques-cadeaux* et le filleul reçoit 15 € en chèques-cadeaux*.

Pour un montant compris entre 401 € et 600 € le parrain reçoit 25 € en chèques-cadeaux* et le filleul reçoit 25 € en chèques-cadeaux*.

Pour un montant compris entre 601 € et 800 € le parrain reçoit 35 € en chèques-cadeaux* et le filleul reçoit 35 € en chèques-cadeaux*.

Pour un montant supérieur à 800 € le parrain reçoit 50 € en chèques-cadeaux* et le filleul reçoit 50 € en chèques-cadeaux*.

Le parrain pourra cumuler les chèques-cadeaux gagnés grâce à plusieurs filleuls.

♦ Exemples de chèques-cadeaux : chèques CAD-HOC, chèques-cadeaux TIR GROUPE, chèques-cadeaux KADÉOS, etc... Le choix de la marque des chèques-cadeaux peut varier en fonction de votre opticien. Merci de consulter votre **OPTICIEN OPTALOR** pour connaître la marque des chèques qu'il distribue.

3) Validité de l'offre :

Cette offre est valable chez les Opticiens **OPTALOR** participants (liste des magasins participant à l'opération sur <http://www.optalor.com/rubrique/parrainage>) Offre valable pour l'achat, par le filleul, d'une monture et deux verres correcteurs avant le 31/12/2012. En France métropolitaine, Corse comprise.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur <http://www.optalor.com>

Vos données personnelles sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande. Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données vous concernant en vous adressant à **OPTALOR SA - Services Données Personnelles - 1 allée du bois de la Champelle 54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY**. stipulées à l'article 1.



WWW.OPTALOR.COM